



PREAVIS MUNICIPAL No 07 / 2024

Mise au concours d'un poste de responsable des services extérieur et intérieur anciennement voirie / déchetterie et conciergerie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Au budget 2024, la Municipalité avait proposé au conseil communal la création d'un troisième poste de travail à la voirie, pour une durée maximale de 4 mois en vue du départ à la retraite du titulaire.

Au fil de l'année 2024, la Municipalité a remarqué que la gestion, en direct, des concierges et des employés de voirie et déchetterie par la Municipalité rendait trop compliquée la transmission et la remontée des informations ainsi que la gestion des imprévus, les commandes centralisées de matériel ainsi que la gestion du service de piquet et remplaçant(e) à l'heure.

En parallèle, la Municipalité souhaite également remanier le cahier des charges des services extérieurs pour que la participation des employés à la partie « embellissement du village » soit plus conséquente.

Sur la base de ces constats, une analyse a été menée par la Municipalité qui a pris les décisions suivantes :

- Ne pas engager poste pour poste une personne pour remplacer Monsieur Pierre-Alain Dessonnaz
- Créer, à la place, un poste de responsable des services intérieur (voirie et déchetterie) et extérieur (conciergerie) rattaché à Municipalité.

Ce dernier point est l'objet du présent préavis.

2. Objet du préavis

La Municipalité demande la création d'un poste de chef de service des services extérieur et inférieur et la suppression d'un poste d'agent de voirie.

Un nouveau poste de responsable des services intérieur et extérieur a été mis au concours au mois de juillet 2024. L'objectif est de recruter une nouvelle personne pour le 1^{er} octobre 2024 ou à une date convenir.



Le ou la responsable aura pour tâches d'assurer le bon fonctionnement des services de voirie, de déchetterie et de conciergerie et ses principales missions seront :

- Planifier, organiser, coordonner et superviser la gestion des services, y compris le service de piquet, ainsi que les interventions de nos partenaires externes ;
- Diriger les travaux sur le terrain et s'y impliquer (70 % minimum) ;
- Gérer les aspects administratifs liés aux activités des services ;
- Développer un excellent état d'esprit en termes de communication, de collaboration et d'initiative ;
- S'assurer de la qualité des prestations fournies et de la satisfaction des usagers ;
- Gérer le parc des véhicules et des machines. Assurer le bon fonctionnement des équipements et des infrastructures ;
- Veiller au respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur ;
- Mettre en œuvre le service de piquet en cas d'incidents, de manifestations et de service hivernal.
- Centraliser les commandes de matériels et fournitures ;
- Faire le suivi financier des services gérés et proposer à la Municipalité un budget de fonctionnement ainsi que la liste des achats nécessaires à la bonne marche desdits services ;
- Faire le lien entre la Municipalité, les équipes administratives et les équipes de terrains pour la transmission et la remontée des informations.

3 Coûts et financement

Le titulaire du poste sera colloqué dans la classe 4 de notre échelle de salaire, jusqu'ici réservée à la bourse et au secrétariat municipal et donc le salaire sera situé entre 74'139 – 107'000 CHF pour un poste à 100%.

Le budget 2024 prévoyait 3 à 4 mois d'un salaire de classe 3 (60'000 à 86'400 CHF) dans les comptes :

- 430.301 : Traitement du personnel
- 430.303 : Assurances sociales AVS, AI, AC, AF
- 430.304 : Caisse de pension
- 430.305 : Assurances accidents et maladie

Le montant exact dépendra du salaire et de la date d'engagement du nouveau ou de la nouvelle responsable des services intérieurs et extérieurs.

Les montants globaux seront portés aux comptes 2024 et budget 2025 sous les comptes mentionnés ci-dessus pour un montant **maximal** de 107'000 CHF annuel soit, pour les 3 mois en 2024 : 26'750 CHF.



4. Conclusions

En acceptant ce préavis, le Conseil Communal de Faoug permettra d'améliorer la qualité du service aux habitantes et habitants de Faoug ainsi que la communication et la collaboration entre les services et la Municipalité.

La Municipalité propose au Conseil Communal

- Vu le préavis 07/2024
- Oûi le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

1. D'accepter la création d'un poste de responsable de service intérieur et extérieur
2. D'accepter la suppression d'un poste d'employé de Voirie
3. De financer, l'éventuel surcoût budgétaire en 2024 pour un montant total de traitement maximal de 26'750 CHF.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J. THEUX



La Secrétaire :

L. BRÜNISHOLZ